

40 mouillages innovants immergés dans le Bassin d'Arcachon en 2019

Le [Parc Naturel Marin](#) présentait jeudi matin son projet d'expérimentation de mouillages innovants pour le Bassin d'Arcachon. Suite à la validation de son plan de gestion en 2017 le PNMBA, a lancé ce projet de recherche et de développement début 2018.

Au départ du projet d'expérimentation de mouillages innovants du PNMBA, il y a un constat. Les solutions classiques de mouillage ont des effets délétères pour le milieu naturel. En effet, elles sont constituées d'un corps mort (bloc de béton posé au sol), d'une chaîne et d'une bouée de surface. Le bloc de béton, fait de substrats durs dans un milieu meuble, la longueur des chaînes ragent les fonds et altèrent les habitats benthiques. Elles génèrent également un rayon d'évitement important à la surface de l'eau.

Afin de surmonter ces difficultés, le Parc naturel marin s'est associé à [la Mairie de Lège-Cap-Ferret](#), [la société gujanaise ETM](#), et enfin le bureau d'étude Biotope afin de repenser intégralement l'ancrage au sol et la ligne de mouillage, tester des dispositifs expérimentaux et analyser leur plus-value environnementale.

Pas de contact avec les fonds marins

En 2018, ce sont 4 prototypes qui ont été immergés et dont le comportement a été analysé. Ces prototypes sont notamment constitués d'un dispositif de deux câbles coulissants. Ils coulissent l'un sur l'autre et suivent le marnage. Dans les conditions d'exploitation rencontrées, ils n'entrent pas au contact avec les fonds marins. Cette innovation a fait l'objet d'un dépôt de brevet à l'INPI.

Les suivis techniques et environnementaux ont permis de confirmer la pertinence de ce projet au regard des solutions classiques de mouillages. L'année 2019 permettra de poursuivre les développements et d'ajuster les prototypes (40 en 2019, contre 4 en 2018) afin de répondre aux attentes du PNMBA.

Le coût global du projet supporté par les 3 partenaires (PNMBA, mairie de Lège-Cap-Ferret, ETM) s'élève à 232 000 €.